



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

régulation du trafic

Question écrite n° 61175

Texte de la question

M. Christian Estrosi souhaite connaître de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement le nombre d'heures d'embouteillage enregistré depuis le 1er janvier 2000 sur l'autoroute A 8 entre Saint-Isidore et l'échangeur Nice-Est. En effet depuis le 27 novembre 2000, la vitesse a été limitée à 90 kilomètres/heure sur cette portion d'autoroute et à 70 kilomètres/heure sous les tunnels. Cette mesure vise à réduire le nombre d'accidents, ce dont on ne peut que se réjouir. Cependant elle entraîne une limitation du nombre de véhicules pouvant circuler sur cet axe. Il lui demande, par conséquent, de bien vouloir lui communiquer les données dont dispose le ministère.

Texte de la réponse

Le paramètre caractérisant l'encombrement d'une voie est « l'heure kilomètre de bouchon » qui tient compte de la durée du bouchon mais également de sa longueur et du nombre de voies concernées. Ainsi, le volume d'encombrement enregistré sur le contournement de Nice, section Nice-Saint-Augustin - Nice-Est de l'autoroute A-8 a été de 643 heures par kilomètre entre le 1er janvier et le 31 mai 2001. Sur la même période, ce volume d'encombrement était de 494 heures par kilomètre en 2000 et de 147 heures par kilomètre en 1999. Il apparaît que la saturation du trafic est, de façon prépondérante, à l'origine de ces encombrements qui ont plutôt moins augmenté entre 2000 et 2001 qu'entre 1999 et 2000. De plus, des expérimentations de régulation de la vitesse sur autoroute en zone périurbaine ont montré que la réduction des vitesses pratiquées permettait de diminuer les encombrements. Ainsi, depuis le 27 novembre 2000, la réduction des vitesses autorisées à 90 km/h en section courante et à 70km/h dans certains tunnels du contournement de Nice était de nature à accroître la capacité de cette section de l'A-8 en assurant un écoulement plus régulier et plus fluide du trafic.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61175

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 mai 2001, page 2922

Réponse publiée le : 17 décembre 2001, page 7273